

# Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante  
de la formation générale  
des programmes d'études

du Collège de Bois-de-Boulogne

*Septembre 1999*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études au Collège de Bois-de-Boulogne s'inscrit dans le cadre plus large de l'opération d'évaluation, menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique de la Commission<sup>1</sup>. Le Collège de Bois-de-Boulogne a transmis à la Commission, le 7 juillet 1998, un rapport d'autoévaluation. Un comité<sup>2</sup> composé de quatre membres et dirigé par une commissaire a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège de Bois-de-Boulogne, les 2 et 3 décembre 1998. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs<sup>3</sup> des différentes disciplines donnant les cours de la formation générale, les responsables des programmes d'études ainsi que des étudiants des secteurs technique et préuniversitaire.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description de l'établissement et de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre ainsi que quelques commentaires sur la démarche d'autoévaluation, le document présente les observations de la Commission au regard des aspects retenus pour la présente évaluation : la cohérence, l'adaptation des méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage et l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes, les ressources et la gestion, et, enfin, les résultats. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la formation générale.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études? La composante de formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
  2. Outre la commissaire, M<sup>me</sup> Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M. André Laferrière, professeur de français au Cégep de Sainte-Foy, M<sup>me</sup> Rose-Marie Lèbe, professeure agrégée au Département d'éducation physique à l'Université de Montréal et M<sup>me</sup> Colette B. Melançon, professeure de langue d'enseignement et littérature au Collège Édouard-Montpetit. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire.
  3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale**

Fondé en 1968, le Collège de Bois-de-Boulogne, situé à Montréal, est un établissement collégial public qui accueille chaque année un peu plus de trois mille étudiants, dont environ 70 % en formation préuniversitaire. Cinq programmes sont offerts dans ce dernier secteur : *Sciences de la nature, Sciences humaines, Cinéma, Lettres* et, enfin, *Programme intégré en sciences, en lettres et en arts*. Le Collège offre également quatre programmes techniques : *Techniques administratives, Techniques de bureautique, Techniques de l'informatique* et *Soins infirmiers*.

À l'automne 1996, soixante enseignants ont donné les cours de la formation générale commune et propre, dont vingt-cinq en Français, quinze en Philosophie, dix en Anglais et dix en Éducation physique.

En ce qui concerne les cours complémentaires, le Collège procède par appel d'offres auprès des différents départements concernés. En 1995-1996, un comité était chargé d'établir les orientations et les balises liées à l'offre de ces cours. Après avis de la Commission des études, le Collège fait connaître le choix des cours retenus en publiant la liste dans le Guide de l'étudiant. Six des douze cours offerts dans les domaines Art et esthétique et Culture scientifique et technologique ont fait l'objet de la présente évaluation.

Pour les cours de la formation générale propre, les étudiants sont regroupés selon les programmes et les profils auxquels ils sont inscrits. Sept regroupements ont été constitués en Français : *Sciences de la nature, Sciences humaines, Cinéma et Lettres-communication, Lettres, Programme intégré en sciences, en lettres et en arts, Soins infirmiers* et, enfin, *Techniques administratives, Techniques de bureau et Informatique*. En Philosophie, les regroupements sont les mêmes qu'en Français, à l'exception du profil *Lettres-communication* pour lequel les élèves sont regroupés avec les autres étudiants du programme *Lettres*. Enfin, en Anglais, les étudiants sont aussi regroupés par programme, à l'exception du niveau 104 où le nombre d'inscriptions ne le permet pas.

## La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège, conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), a d'abord procédé à l'élaboration d'un devis d'évaluation décrivant sommairement la situation de la composante de formation générale au moment de l'évaluation, précisant les critères retenus pour mener à bien la démarche, la composition du comité d'évaluation ainsi que l'échéancier. Aux critères retenus par la Commission, le Collège a ajouté une dimension programme lorsque cela permettait d'avoir une lecture plus éclairante de la mise en œuvre de la composante de formation générale, notamment en ce qui concerne la réussite des cours. Une fois complété, le devis a été approuvé par la Commission des études.

Le comité d'évaluation était composé de treize personnes<sup>4</sup>, dont un secrétaire-président qui a rédigé les différentes versions du rapport. Le rapport a d'abord été soumis à un comité de validation<sup>5</sup>, puis porté à l'attention de la Commission des études qui, après y avoir apporté les précisions qu'elle jugeait nécessaires, a entériné l'ensemble des jugements portés par le comité d'évaluation. Le rapport a par la suite été adopté par le Conseil d'administration.

Pour mener à bien son mandat, le comité a procédé à une cueillette des données auprès des étudiants et des professeurs. Dans le cas des premiers, un sondage a été effectué auprès des étudiants de première session ainsi qu'auprès des étudiants de deuxième et de troisième années. Neuf cents étudiants de première session ont répondu à un questionnaire, soit 60 % des étudiants concernés. Pour leur part, plus de six cents étudiants de deuxième et de troisième années ont répondu à un questionnaire, soit 67 % des étudiants visés. L'ensemble des programmes d'études et des cours visés par l'évaluation étaient représentés par l'échantillon.

Dans le cas des enseignants, le comité d'évaluation a procédé à l'analyse d'un certain nombre de plans de cours dans chacune des disciplines de la formation générale. L'échantillon retenu illustre les pratiques d'enseignement de vingt-cinq des vingt-huit enseignants du Département de français, de neuf enseignants sur quinze en Philosophie, de dix enseignants sur onze en

---

4. Outre le secrétaire-président, le comité d'évaluation regroupait un professeur d'anglais, un professeur d'éducation physique, un professeur de français, un professeur de philosophie, deux coordonnateurs de programmes préuniversitaires, deux coordonnateurs de programmes techniques, un professeur recommandé par le syndicat des enseignants, un cadre ou un professionnel du Service de l'admission, de la consultation et du registrariat, un étudiant inscrit en troisième année d'un programme technique et, enfin, un étudiant en deuxième année d'un programme préuniversitaire.

5. Ce comité était composé du directeur des études, du directeur du Service de la formation continue et de la coordonnatrice du Service de l'admission, de consultation et du registrariat.

Anglais et, en Éducation physique, des dix enseignants formant le département. Les résultats de l'analyse effectuée à partir de cet échantillon ont par la suite été soumis aux quatre départements concernés par la formation générale afin de recueillir leurs commentaires. Enfin, dans le cadre des cours complémentaires, six des douze cours offerts dans les domaines Arts et esthétique et Culture scientifique et technologique ont fait l'objet de la présente évaluation.

La Commission tient à souligner l'intérêt du rapport qui a été porté à son attention, en particulier au regard de l'analyse qui en est faite. Toutefois, le choix du comité de faire porter l'examen des aspects pédagogiques de la mise en œuvre de la formation générale principalement sur les plans de cours, comme a pu le constater la Commission lors de la visite, n'a pas favorisé la participation élargie des enseignants à la démarche d'évaluation, ni leur appropriation du contenu et des conclusions du rapport. Ce choix a eu pour effet d'atténuer les retombées bénéfiques de la démarche, cette dernière n'ayant pas suscité l'adhésion souhaitée de l'ensemble du corps professoral. À titre d'exemple, les enseignants n'ont pris connaissance que du résumé du rapport, et le plus souvent que des constats les concernant. Le Collège aurait par ailleurs eu avantage à solliciter l'opinion des enseignants sur deux dimensions importantes retenues par la Commission dans le cadre de la présente évaluation, à savoir les activités de perfectionnement et les structures et les processus de gestion. Il aurait également eu avantage à inviter les professeurs donnant les cours complémentaires à participer au processus d'évaluation, voire à les informer de la démarche. La Commission estime que le Collège aurait intérêt, lors d'une prochaine évaluation, à associer davantage l'ensemble des personnes concernées, et plus particulièrement les professeurs, au processus d'autoévaluation.

## **Évaluation de la formation générale**

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation générale.

### **La mise en œuvre des moyens pédagogiques**

Les moyens pédagogiques sont évalués sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

#### **La cohérence de la formation**

Le Collège souligne que le plan de développement des programmes d'études, la déclaration d'intentions en matière interculturelle, la déclaration sur l'intervention dans le domaine international et la Politique de valorisation de la langue française lui tiennent lieu de projet éducatif. Le Collège y a circonscrit ses préoccupations en matière linguistique et environnementale de même qu'en ce qui concerne le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications, l'interculturalisme et la sensibilisation à la mondialisation des échanges. Ces préoccupations, à l'exception de la maîtrise de la langue, se retrouvent toutefois davantage inscrites dans le cadre des cours complémentaires de certains programmes préuniversitaires. En effet, il n'apparaît pas évident que les intentions éducatives inscrites dans l'un et l'autre documents orientent et inspirent le choix des activités d'apprentissage des cours de la formation générale. Aussi, de manière à mieux orienter le choix des activités d'apprentissage, la Commission invite le Collège à regrouper dans un projet éducatif les orientations éducatives propres à la formation générale afin de soutenir et de prolonger les axes de développement qu'il s'est donnés.

Par ailleurs, l'analyse des plans de cours de formation générale propre a démontré que des liens pouvaient être faits entre les intentions éducatives qui y sont contenues et les différents programmes d'études. Le travail entrepris doit toutefois être poursuivi pour accroître l'adaptation de ces cours aux programmes, en particulier en ce qui concerne les contenus et les activités d'apprentissage afin que ces derniers réfèrent de manière plus spécifique aux différents programmes d'études.

En ce qui regarde les cours complémentaires, le Collège procède par appel d'offres auprès des différents départements concernés. En 1995-1996, un comité était chargé d'établir les orientations et les balises liées à l'offre de ces cours. Une fois les propositions reçues, après avis de la Commission des études, le Collège fait connaître le choix des cours retenus en publiant la liste dans le Guide de l'étudiant. L'analyse des différents plans de cours atteste que les activités d'apprentissage et les travaux demandés sont reliés aux éléments de compétence visés par ces cours.

### **Les méthodes pédagogiques**

Dans l'ensemble, l'exposé magistral est la méthode d'enseignement la plus fréquemment utilisée. Les enseignants recourent également à diverses méthodes afin de consolider la transmission des connaissances et favoriser leur acquisition : démonstrations, exercices individuels, ateliers, lecture de textes en classe, exposés oraux par les élèves, présentations audiovisuelles, etc. En Éducation physique, la redéfinition des cours s'est notamment traduite par la recherche de meilleures méthodes d'enseignement en vue de permettre l'atteinte des objectifs visés. Aux exposés magistraux s'ajoutent ainsi les présentations audiovisuelles, les discussions de groupe, les lectures et les recherches individuelles, la rédaction de carnet, de fiches ou de journal. En formation générale propre, notamment en Français et en Anglais, les professeurs proposent aux élèves des textes qui rejoignent leur champ d'intérêt. Le sondage réalisé auprès de ces derniers à l'égard de leur appréciation des méthodes pédagogiques traduit un bon degré de satisfaction pour l'ensemble des cours, mais il confirme par ailleurs l'importance accordée aux présentations magistrales. Les élèves ont dit souhaiter une plus grande variété à ce chapitre, en particulier en Philosophie où 40 % des élèves jugent les méthodes peu variées. Aussi, la Commission invite le Collège à donner suite à son intention de revoir les méthodes pédagogiques afin de s'assurer que ces dernières soient adaptées au contexte de réalisation des cours.

### **Les exigences propres aux activités d'apprentissage**

L'existence de plans cadres et l'adoption de plus en plus répandue de plans de cours communs ont permis d'harmoniser la nature des travaux exigés au regard des objectifs poursuivis, et ce, pour chacun des cours. Dans l'ensemble, les élèves interrogés à ce sujet et ceux rencontrés lors de la visite abondent en ce sens. L'adoption de plans cadres ne permet toutefois pas à elle seule d'assurer l'équivalence de la charge de travail exigée des élèves dans chacune des disciplines et pour chacun des cours. L'analyse des plans de cours a en effet révélé quelques disparités à cet égard. Aussi, la Commission invite le Collège à s'assurer que la charge de travail soit

également prise en considération lors de l'approbation des plans de cours par chacun des départements, notamment lorsqu'un même cours est donné par plusieurs professeurs.

### **L'évaluation des apprentissages**

L'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages repose principalement sur les départements. La Direction des études, à qui incombe la responsabilité de veiller à l'application et au respect de cette politique, intervient pour sa part chaque fois qu'une anomalie est portée à son attention. Sauf en Philosophie, les plans cadres adoptés par les départements ont permis de systématiser les pratiques d'évaluation. Le rapport souligne également que l'analyse des plans de cours en Philosophie ne permet pas de certifier que les pratiques d'évaluation attestent l'atteinte de tous les objectifs poursuivis. De plus, le rapport et la visite ont permis de mettre en lumière que les professeurs de ce département n'ont pas tous une compréhension commune de l'approche par objectifs et standards. Ce faisant, le Département de philosophie n'est pas à même de garantir le respect de la PIEA pour l'ensemble des cours dont il est responsable. D'autre part, les élèves se sont dits satisfaits en ce qui concerne la nature des évaluations, et ce, pour l'ensemble des cours.

La Commission a, de plus, procédé à une analyse plus approfondie des plans de cours de Français (601-101-04), de Philosophie (340-103-04), d'Éducation physique (109-505-02) et d'Anglais (604-101-03). En Français, le plan de cours examiné est précis et comprend tous les éléments essentiels pour permettre aux élèves de connaître les exigences liées à ce cours ainsi que les modes d'évaluation retenus. Ces derniers sont par ailleurs congruents et permettent d'attester l'atteinte des objectifs poursuivis. De nombreuses activités d'évaluation formative préparent également les élèves aux évaluations sommatives. Le plan de cours gagnerait toutefois à préciser le calendrier des évaluations de même que le poids relatif à chacune d'elles. En Philosophie, le plan de cours analysé est également complet. Les activités d'apprentissage et les évaluations couvrent les trois éléments de compétence liés à ce cours. Plusieurs évaluations formatives sont prévues; par contre, la Commission s'interroge sur l'importance accordée aux travaux d'équipe, notamment en ce qui concerne le premier objectif pour lequel il n'y a aucune évaluation individuelle. En Éducation physique, le cours de conditionnement physique, qui nécessite deux périodes d'entraînement par semaine, ne permet pas d'attester que ce cours inclut les activités d'apprentissage susceptibles d'offrir aux élèves le contexte approprié pour permettre l'atteinte de l'ensemble des objectifs poursuivis par ce cours. À titre d'exemple, les premier et troisième objectifs sont évalués correctement, mais 60 % de la note finale est accordé à l'atteinte du deuxième objectif, dont 55 % pour la participation aux entraînements et 5 % à l'interprétation des résultats d'un questionnaire dont la congruence avec

les critères de performance n'est pas démontrée, ce qui ne permet pas de certifier l'atteinte des objectifs poursuivis par ce cours. Enfin, en Anglais, le plan de cours examiné est complet, mais le Collège devrait revoir les modes d'évaluation retenus afin de s'assurer qu'ils permettent véritablement d'attester l'atteinte des objectifs poursuivis. À titre d'exemple, la grille d'évaluation de l'expression orale ne correspond pas aux critères de performance du devis ministériel. L'évaluation synthèse présente également des écarts par rapport au devis.

À la lumière de l'analyse qui précède, et compte tenu que le Collège a opté pour une certaine délégation de responsabilité en ce qui regarde l'application et le respect de la PIEA,

*la Commission recommande au Collège de renforcer les mécanismes lui permettant de vérifier et de garantir l'application rigoureuse de la PIEA, notamment au regard de l'approbation des plans de cours et de l'utilisation de modes et d'instruments d'évaluation permettant d'attester l'atteinte des objectifs des cours.*

### **Les épreuves synthèses de programmes**

La PIEA du Collège définit clairement la portée de l'épreuve synthèse de programme qui doit non seulement prendre en compte les objectifs et les standards définis par le Ministre, mais également les profils de sortie déterminés par le Collège. Le Collège a choisi deux programmes, *Sciences de la nature* et *Informatique*, afin de démontrer comment l'élaboration des épreuves synthèses de ces programmes intègre les habiletés développées par les cours de la formation générale. Dans les deux cas, un plan cadre, approuvé par le comité de programme, définit le contenu de l'épreuve et s'assure que les objectifs de validation retenus couvrent autant la formation spécifique de l'élève que la formation générale. La Commission considère que le mode d'élaboration de l'épreuve synthèse retenu par le Collège est de nature à permettre l'atteinte des objectifs poursuivis.

\*\*\*

En résumé, la Commission estime que l'adoption de plans cadres et l'harmonisation des plans de cours entrepris par la majorité des départements sur le plan du contenu, des méthodes pédagogiques et des modes et instruments d'évaluation ont été de nature à favoriser la cohérence de la mise en œuvre des aspects pédagogiques de la formation générale depuis l'implantation du Renouveau. Des efforts doivent toutefois être poursuivis, en particulier en

Philosophie, afin d'assurer l'émergence d'une vision commune et planifiée des intentions éducatives liées à la formation générale et des modes d'évaluation qui s'y rattachent.

## **Les ressources et la gestion**

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

### **Les ressources**

Deux professeurs du Collège, rattachés aux disciplines de français et d'éducation physique, ont activement participé aux comités provinciaux d'élaboration de cours définis selon l'approche par objectifs et standards et le rapport souligne qu'ils ont été à même de favoriser une compréhension commune des nouveaux paradigmes au sein de leurs départements respectifs. Le Service du développement pédagogique a pour sa part soutenu les départements dans l'élaboration de plans cadres pour les différents cours, de même que pour l'épreuve synthèse de programme. Par ailleurs, plusieurs professeurs ont participé à diverses activités de perfectionnement et de recherche en vue de s'approprier la nouvelle approche préconisée par le Renouveau. Dans le même esprit, nombreux sont les professeurs qui ont collaboré à la publication d'ouvrages pour favoriser la mise en place des changements souhaités sur le plan pédagogique par la nouvelle approche.

Cette mobilisation du personnel enseignant en vue de favoriser une implantation harmonieuse de la mise en œuvre de la formation générale a toutefois connu une exception. Le rapport et la visite témoignent en effet de l'absence d'appropriation collective des changements préconisés par le Renouveau au sein du Département de philosophie. À maintes reprises, le rapport fait état de cette situation et des actions ont été identifiées au regard des aspects jugés problématiques en vue d'apporter les corrections qui s'imposent. Aussi, comme l'envisage le Collège,

*la Commission lui recommande de prendre les moyens nécessaires afin que le Département de philosophie donne suite aux actions envisagées dans le rapport, en particulier en ce qui concerne les intentions éducatives liées au Renouveau et les modes d'évaluation des apprentissages.*

Par ailleurs, dans le prolongement même des orientations que s'est données le Collège, le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications se reflète sur le plan des ressources matérielles consacrées à l'accomplissement de sa mission. L'expéri-

mentation d'un collège virtuel en est un bon exemple. Les élèves peuvent en effet avoir recours, via Internet, au Service d'aide à la langue française (SALF) et à la recherche documentaire, voire suivre le cours de Philosophie 103 à distance. La visite a toutefois permis de constater que si les efforts consentis par le Collège à ce chapitre doivent être poursuivis, il est tout aussi important qu'ils le soient en complémentarité avec le maintien des ressources didactiques et documentaires qui doivent également concourir à assurer la qualité de la formation offerte. Le rapport fait en effet état de problèmes d'accessibilité des laboratoires d'anglais en dehors des heures de cours. L'accessibilité restreinte des locaux d'éducation physique, après 15 heures, rend également difficile l'atteinte des objectifs de formation en cette matière, en particulier ceux liés aux cours du troisième ensemble. Enfin, la visite de la bibliothèque a permis de noter que certaines collections, notamment en Français et en Philosophie, demandent à être complétées, voire rajeunies et mieux adaptées aux contenus des programmes. Pour ces raisons, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que l'ensemble des ressources allouées au soutien de la formation générale, aussi bien les volets didactique, documentaire et informatique, soient adéquates, et d'exercer une vigilance soutenue quant à leur maintien et à leur renouvellement.

### **La gestion**

Les structures de gestion mises en place sont de nature à permettre un partage adéquat des responsabilités tout en favorisant une participation élargie de l'ensemble des acteurs concernés par la formation générale. Les comités de programmes, la Table de concertation de la formation générale commune et les différents comités *ad hoc* créés pour répondre à des besoins ponctuels ont en effet permis d'harmoniser un certain nombre de points de vue, tant sur le plan des changements entraînés par le Renouveau que sur celui des pratiques d'enseignement. Le Collège doit maintenant veiller à soutenir la poursuite des débats pédagogiques amorcés afin d'assurer l'entière prise en compte des intentions éducatives liées au Renouveau. L'autoévaluation a permis d'en mesurer le degré d'appropriation et d'identifier les orientations à privilégier afin de développer une plus grande concertation sur le plan pédagogique. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de mettre l'accent sur la réflexion pédagogique au sein des différentes structures en place afin de poursuivre le travail déjà amorcé.

## **Les résultats**

Cette dimension de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

### **La réussite des cours et la diplomation**

Sauf exception, le taux de réussite des cours pour l'ensemble des disciplines de la formation générale commune et propre est plus élevé que celui des autres établissements desservis par le SRAM. L'autoévaluation a toutefois révélé que les élèves du Collège présentent de plus grandes difficultés à réussir la séquence des trois cours de français. En effet, bien que les élèves admis au Collège présentent une moyenne générale au secondaire comparable aux élèves du réseau et qu'ils obtiennent une note supérieure à ces derniers à l'épreuve uniforme de français, ils ont plus de difficulté à réussir leurs cours de français, malgré les deux cours de mise à niveau qui leur sont offerts, dont un de quatre-vingt-dix heures. En *Sciences de la nature*, par exemple, les notes obtenues par les élèves du Collège aux trois cours de français sont inférieures de cinq à six points à celles obtenues par les élèves des autres collèges. Cette différence est encore plus marquée dans les programmes techniques. Pour ces raisons, la Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens nécessaires pour rehausser le taux de réussite en Français.

Le taux de diplomation dans la durée prévue diffère selon qu'il s'agit du secteur technique ou préuniversitaire. En effet, pour l'ensemble des programmes du secteur préuniversitaire, les élèves terminent leurs cours dans la durée prévue dans quarante-quatre pour cent des cas. Ce ne sont toutefois que dix pour cent des élèves inscrits dans les programmes techniques qui terminent leurs cours dans la durée prévue, et ce, bien que leur moyenne au secondaire laisse présager un meilleur cheminement.

Enfin, prise isolément, la formation générale n'a pas davantage d'incidence que la formation spécifique sur l'obtention du diplôme dans la durée prévue, et ce, pour tous les programmes. Le Collège, tout en constatant que la majorité des élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme dans la durée prévue doivent à la fois compléter des cours de formation générale et des cours de formation spécifique, n'est toutefois pas parvenu à cerner les raisons qui expliquent que ce retard soit davantage marqué pour les élèves du secteur technique. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de procéder à une analyse plus approfondie du cheminement scolaire des élèves du secteur technique afin de déterminer les raisons qui expliquent cet écart et de prendre les dispositions qui s'imposent pour corriger cette situation.

### **L'encadrement des étudiants**

Une fois admis au Collège, les élèves sont convoqués à une rencontre qui a pour but de les renseigner autant sur les différentes ressources mises à leur disposition (aide pédagogique individuel, psychologue, conseillère en information scolaire et professionnelle et conseillère d'orientation) que sur les programmes offerts. Ces renseignements sont consignés dans le Guide de l'étudiant qui est remis à chaque nouvel inscrit.

Le Collège offre de plus aux étudiants faibles des cours de mise à niveau en Français. Dans le but de faciliter leur intégration aux études collégiales, ces cours se donnent durant la période estivale précédant l'entrée des élèves au Collège. Le Service d'aide à la langue française offre pour sa part une aide ponctuelle aux étudiants désireux de consolider leurs connaissances en Français. En Anglais, les élèves peuvent bénéficier de l'aide offerte par des monitrices de langue. Enfin, le Collège procède à chaque automne à l'opération «étudiant en difficulté» afin de repérer les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage et de les orienter vers les services d'aide mis à leur disposition.

Ces différentes mesures, en plus de la disponibilité dont font preuve l'ensemble des enseignants, sont adéquates. Le sondage fait auprès des élèves à ce chapitre a toutefois révélé un degré de satisfaction mitigée, en particulier en ce qui concerne les élèves de deuxième et de troisième années. Aussi, la Commission invite le Collège à donner suite à son intention de mieux cerner les causes de l'insatisfaction des élèves à l'égard des services de soutien pédagogique et d'y remédier le cas échéant.

## **Conclusion**

La Commission reconnaît la qualité de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège de Bois-de-Boulogne. Le Collège n'a pas hésité à prendre les moyens nécessaires pour favoriser l'implantation des nouvelles orientations pédagogiques préconisées par le Renouveau. Plusieurs professeurs ont activement travaillé à l'appropriation locale des changements et les actions posées à cet égard ont été fructueuses. L'élaboration de plans cadres dans chacune des disciplines ainsi que pour l'épreuve synthèse en sont de bons exemples.

Le Collège doit maintenant poursuivre le travail amorcé, notamment afin de favoriser au sein de l'ensemble du corps professoral le partage d'une vision commune et concertée à l'égard des intentions éducatives liées au Renouveau. La Commission a ainsi été amenée à recommander au Collège de prendre les moyens nécessaires afin que le Département de philosophie procède aux actions identifiées dans le rapport, notamment en ce qui a trait à l'approbation des plans de cours et à l'évaluation des apprentissages. De plus, comme le Collège privilégie une gestion pédagogique participative, la Commission lui recommande de renforcer les mécanismes permettant de garantir l'application rigoureuse de la PIEA.

La Commission formule également au Collège quelques suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects de la formation générale. Elles visent principalement à s'assurer que les ressources allouées au soutien de la formation générale soient adéquates, à redonner la priorité aux débats pédagogiques au sein des différentes structures mises en place, à prendre les moyens nécessaires afin de rehausser la réussite des cours en Français et, enfin, à procéder à une analyse plus approfondie du cheminement scolaire des élèves du secteur technique.

## **Les suites de l'évaluation**

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études, le Collège de Bois-de-Boulogne formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par la Commission, soit pour apporter des précisions, soit pour nuancer certains constats de la Commission. Le Collège fait également état d'actions réalisées, ou en cours de réalisation, dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale. À ce titre, il faut souligner :

l'élaboration d'un document d'orientation précisant la mission, les orientations générales, les principes éducatifs et les engagements du Collège;

l'intention du Collège de renforcer l'application de sa PIEA;

l'intention du Collège de procéder au renouvellement d'équipements informatiques au laboratoire de langues;

l'expérimentation de groupes homogènes en Français et en Philosophie dans le but d'améliorer la réussite des élèves du secteur technique à ces cours.

Le Collège a également porté à l'attention de la Commission les suivis apportés par chacun des départements concernés par la présente évaluation à l'égard de problématiques particulières à chacun d'eux. Ainsi, en Français, différentes mesures ont été expérimentées dans le but d'améliorer la réussite de ces cours, notamment chez les élèves allophones. En Philosophie, le Département a opté pour l'élaboration de plans de cours communs en adoptant une présentation identique et en balisant de façon plus précise le contenu et l'évaluation. En Anglais, les plans de cours de la formation générale propre ont été revus afin d'accroître les liens recherchés avec les différents programmes. Des modifications ont également été apportées afin que le nombre d'heures de travail personnel exigé des élèves soit respecté. Enfin, en Éducation physique, les différents éléments de compétence liés à l'ensemble 1 ont été revus et le Département entend clarifier auprès des élèves son approche à l'égard de l'évaluation formative.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard des recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président